

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1157

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 59 par les deux phrases suivantes :

« La France cherchera également à restaurer et étendre la portée des traités de désarmement abandonnés ces dernières années, notamment en y incluant la Chine. En effet, le travail sur la dissuasion de demain pourrait rendre caduc les arsenaux nucléaires et permettre d'avancer sur la voie du désarmement qui sera un objectif clair. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose que la France travaille à étendre la portée des traités de désarmement.

Membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, État doté et partie prenante du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la France a des devoirs particuliers. Elle se doit de contribuer à la réflexion, à la discussion pour, en tout temps, faire avancer la cause de la paix et de la coopération. Aucun désarmement général ne pourra être obtenu sans discussion, et le TNP se trouve aujourd'hui dans une situation de blocage.